



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan de lutte contre le diabète chez les enfants et les adolescents

Question écrite n° 11754

Texte de la question

M. Jacques Marilossian interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre le diabète en France, en particulier le diabète de type 1 qui affecte les enfants et les adolescents. Durant l'été 2018, un jeune de 13 ans, Hakaroa Vallée, parcourt la France à pied et à vélo pour sensibiliser les Français au quotidien des personnes diabétiques. En effet, l'adolescent a été diagnostiqué comme diabétique de type 1 depuis l'âge de 11 ans. Il se trouve en situation d'insulinodépendance (par injection régulière), tout comme 3,5 millions de Français, soit 10 % de la population. L'initiative citoyenne remarquable et courageuse de ce garçon rappelle à tous que la prévention et la sensibilisation au diabète sont fondamentales, notamment face aux idées reçues qui peuvent entraver l'avenir social et professionnel de ces enfants et de ces adolescents diabétiques. De même, en 2016, des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont découvert une solution, le neurotransmetteur GABA qui permet d'augmenter dans l'organisme les cellules productrices d'insuline. Des essais thérapeutiques ont été annoncés pour produire un médicament traitant le diabète de type 1, dans le cas où les résultats seraient concluants pour l'homme. Il lui demande ainsi quel est l'état des lieux de la prévention et de la sensibilisation des Français face au diabète de type 1 et ce que le Gouvernement compte faire pour le traitement de cette maladie.

Texte de la réponse

La première priorité de la ministre des solidarités et de la santé est de sensibiliser pour mieux anticiper les situations de vulnérabilité des personnes diabétiques. La recherche française sur le diabète, et notamment le diabète de type 1, est extrêmement active et reconnue internationalement. Il existe en France plusieurs équipes de pointe, en particulier en recherche clinique dans plusieurs centres hospitaliers universitaires, par exemple sur la transplantation, et sur le pancréas artificiel. Ainsi, le premier pancréas artificiel, de la société française Diabeloop, a été autorisé en France en novembre 2018. Il est testé à l'hôpital grâce à un réseau de recherche clinique public très actif. Par ailleurs, le Programme hospitalier de recherche clinique finance chaque année plusieurs programmes importants de recherche sur le diabète et le Programme des investissements d'avenir finance également la recherche sur le sujet. Il est également important - et c'est un aspect sur lequel les ministres en charge de la santé et de l'emploi sont très vigilantes - de garantir un accompagnement aux personnes diabétiques, qui ne doivent pas se voir opposer une incompatibilité de principe d'accès à l'emploi. Il faut insister sur les plans d'action engagés pour prévenir et corriger les mécanismes de discrimination potentiellement installés dans les comportements et pratiques de gestion de ressources humaines, visant l'accès de façon égale aux emplois, et la promotion d'un environnement de travail inclusif. Il faut également encourager le dialogue avec les employeurs pour l'emploi sur la base des seules compétences des personnes, sous condition de sécurité pour l'individu comme pour les tiers. De cette collaboration se construisent des actions de valorisation des compétences et d'accueil des diabétiques. Faire de la diversité des équipes une source de performance collective et individuelle au sein des services, c'est l'engagement fort pris par les ministères pour sensibiliser l'ensemble. La deuxième priorité de la ministre est d'offrir une prise en charge plus adaptée des patients, ainsi le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 engage la transition

vers un modèle de rémunération forfaitaire pour la prise en charge du diabète de type 1 et 2 et de l'insuffisance rénale chronique. Concernant le diabète, le forfait a pour objectif de transformer et d'améliorer le suivi annuel des patients afin de limiter la survenue de complications. La Haute autorité de santé a publié en octobre 2018 ses recommandations sur la promotion, la consultation et la prescription médicale d'activité physique adaptée pour les patients atteints d'une maladie chronique et notamment le diabète.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11754

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7262

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11512